

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 JUIN

A LA CHAMBRE

Les farouches partisans de l'égalité de tous les Français devant la loi de recrutement, ne cessent de s'infliger les plus flagrantes contradictions.

Au début de la séance d'hier, on a voté l'article 20 du projet de loi militaire, article stipulant, en faveur des candidats à l'École polytechnique, à l'École de Saint-Cyr et à l'École forestière, une seule année de service actif et le grade de sous-lieutenant de réserve.

A cela nous ne voyons aucun inconvénient.

Mais, après avoir établi ces exceptions (M. Laisant dirait : ces privilèges), le rapporteur de la commission a combattu et la Chambre a repoussé :

1° Un amendement de M. de la Ferrière tendant à placer toutes les Ecoles et toutes les Facultés sur le pied d'égalité au point de vue des charges militaires ;

2° Un amendement de M. Reymond en faveur de l'École centrale ;

3° Un amendement de M. Imbert en faveur de l'École des arts et métiers.

De telle sorte, qu'après avoir violé l'égalité en faisant une situation privilégiée aux candidats polytechniciens, Saint-Cyriens et forestiers, on l'a violée une seconde fois en refusant d'accorder aux autres écoles supérieures des avantages identiques.

Et, lorsqu'on a mis M. Laisant en face de cette inégalité injustifiable, qu'a répondu M. le rapporteur ?

« C'est dans l'intérêt de l'armée, a-t-il dit, et non dans l'intérêt des jeunes gens que nous avons accordé les dispenses. »

N'est-ce pas reconnaître qu'il y a un intérêt supérieur à celui de l'égalité démocratique ?

Mais alors, pourquoi les républicains ont-ils violé ce principe lorsqu'il s'est agi des séminaristes et des prêtres, après les remarquables discours dans lesquels M<sup>r</sup> Freppel

et M. Laureçon avaient si nettement prouvé que l'intérêt de l'armée elle-même réclamait le service des membres du clergé dans les services auxiliaires ?

Et pourquoi ce que l'intérêt de l'armée autorise au profit de telle ou telle école supérieure, devrait-il être interdit au détriment de telle ou telle autre ?

L'égalité ! Mensonge ! Les républicains l'invoquent ou la répudient au gré de leurs passions et de leurs caprices.

En son nom, ils préparent la suppression du culte catholique, la décadence intellectuelle de la France et la désorganisation de l'armée.

Ce n'est pas un principe qu'ils voient dans l'égalité, c'est un instrument mis au service des haines et des convoitises démocratiques.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LES EXEMPTÉS

M. Hanoteaux, qui a fortement insisté sur la nécessité du service obligatoire, a bénéficié, comme élève de l'École des Chartes, de l'exemption qu'il déclare contraire à la doctrine démocratique.

M. Le Prevost de Launay le lui a rappelé avec beaucoup d'à propos, et le proxime orateur de la Gauche s'est tu.

M. Hanoteaux aurait pu, cependant, alléguer qu'il se trouvait dans le parti républicain en nombreuse compagnie.

Serait-il indiscret de demander à MM. Clémenceau, Spuller, Ferry, Rouvier, Floquet, Flourens, Pelletan, Rochefort, et tant d'autres, dans quels régiments ils ont servi ; et M. Gambetta, où donc avait-il acquitté l'impôt du sang ? Et M. Paul Bert ? Et M. Grévy ?

Lorsque M. Floquet a dit avec emphase que de tous les côtés on avait rempli son devoir, il avait quelque intérêt à proclamer brusquement cette fausse égalité. La liste des républicains improvisés fonctionnaires au 4 septembre est longue, mais sont-ce là des services militaires ?

Quant aux prêtres qu'on accuse d'entrer dans les Ordres sacrés pour éviter le sac, ils se sont bravement conduits sur tous les champs de bataille, et beaucoup ont été décorés.

On lit dans l'Événement :

« La date de la séparation des Chambres n'est pas encore arrêtée par le gouvernement. »

« On croit toutefois que le décret déclarant close la session ordinaire de 1887 sera lu au Parlement aussitôt après la fête nationale. »

« Les vacances commencent le samedi 15 juillet ou le lundi 17. »

Les Nouvelles croient au contraire à une prolongation de la session, et ajoutent :

« Il est de moins en moins probable que la loi militaire puisse être terminée à la Chambre avant les vacances. Les articles relatifs aux Écoles ont été votés aujourd'hui, mais il reste encore à débayer près de cent articles et 420 amendements. Il faut compter en outre plusieurs séances pour le vote des quatre contributions directes. »

« Calme plat dans les couloirs ; seul le projet Dreyfus relatif aux étrangers a soulevé quelque émotion au Palais-Bourbon et surtout, paraît-il, au Palais de la Bourse. »

La commission d'initiative vient de prendre en considération la proposition de M. Labordère, tendant à faire nommer le Sénat par le suffrage universel.

M. Michelin a été nommé rapporteur.

Le ministre de la guerre a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi concernant la liberté de la fabrication et de la vente des poudres et supprimant complètement le monopole.

On mande de Londres au Soleil :

« Un agent de la remonte anglaise, envoyé récemment en mission aux États-Unis, a été mandé presque aussitôt son arrivée au bureau des affaires étrangères. Il a été prié de faire connaître exactement le nombre des chevaux que l'on pourrait trouver pour la cavalerie anglaise, en cas d'une guerre immédiate. »

Lundi matin a eu lieu le mariage de M. Léon Grévy, maître des requêtes au conseil d'Etat et neveu du Président de la République, avec M<sup>lle</sup> Louise Labiche, fille du sénateur d'Eure-et-Loir.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux mariés par M. Le Rebours, curé de la Madeleine.

Les témoins étaient, pour le marié : MM. Jules Grévy, président de la République ; le général Grévy, sénateur du Jura, ses oncles ; et pour la mariée : MM. Le Royer, président du Sénat, et Mesquite, vice-président du Conseil général d'Eure-et-Loir.

Le traité de commerce entre la France et la Chine a été signé solennellement à Pékin. Cette signature met fin à la mission de M. Constans, qui va prochainement rentrer en France.

On lit dans l'Événement :

« Il est probable que le Président de la République quittera Paris aussitôt après la fête du 14 juillet. »

« Il serait possible même que M. Jules Grévy n'attendît pas la séparation des Chambres pour se rendre à Mont-sous-Vaudrey. »

LES MALADROITS

Quel nom mérite la manifestation organisée par la Ligue des Patriotes au cirque d'hiver ? C'est une maladresse. Et une de ces maladresses qu'on ne saurait trop hautement blâmer.

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Les femmes s'étaient dispersées dans les bois, aux abords de la prairie, et s'occupaient à préparer le repas qui devait continuer la fête. Elles consultaient des feux, elles échafaudaient des brasiers. Les unes faisaient cuire à une broche rustique un quartier de mouton acheté en passant au berger de la forêt ; d'autres, une volaille grasse ; d'autres encore, plus favorisées, un hérisson à la chair molle et succulente. Mais la plus affriolante des préparations était celle du renard. Pour donner à ce régal toute sa perfection, elles creusaient un trou en terre, le tapissaient de feuilles vertes et y déposaient l'animal. Puis elles le recouvraient de charbons ardents jusqu'à ce qu'il fût cuit à point. Les lueurs de la flamme au-dessus de laquelle elles étaient penchées et que combattait la lumière du soleil, donnaient des tons de bronze, des reflets de cuivre rouge au modelé ferme de leur visage.

Bemmo eut l'occasion de gagner beaucoup d'argent dans cette journée, car nombre de

Tziganes allèrent lui demander du vin, du pain ou des quartiers de lard pour célébrer l'élection du nouveau roi.

Quand tout fut prêt, les Tziganes se groupèrent de nouveau par bandes, comme à leur arrivée, et firent honneur au festin. Les libations furent abondantes. Les vieilles femmes, avec leur profil de sorcières, n'étaient pas les moins ardentes à boire le vin doré de la Hongrie, et si les jeunes filles se levèrent plus tôt que les autres, c'est qu'elles étaient tentées par un autre plaisir, celui de la danse qui allait commencer.

La chaleur était grande ; mais ce peuple qui se souvient du soleil de l'Asie s'en accommodait bien. Les musiciens s'installaient au pied des arbres, dans les endroits où les branches s'écartaient un peu. Leurs premiers accords attirèrent toute cette jeunesse qui s'approchait et se préparait à danser la « csardas ». Les vieillards se rangèrent en cercle et se mirent à fumer, en regrettant sans doute leurs belles années. Les jeunes gens se réunirent deux à deux et commencèrent ce mouvement lent, presque triste, qui sert de début à la danse nationale hongroise. Mais peu à peu ils firent claquer leurs talons l'un contre l'autre et tournèrent rapidement sur eux-mêmes.

Une « csardas » peut durer deux heures, avec des alternatives de calme et d'ardeur, sans que personne songe à s'en plaindre. Les couples

entrent et sortent, s'éloignent et reviennent en toute liberté.

Les Tziganes, lorsqu'ils dansent la « csardas » y mettent plus de langueur que les magyars. Leurs femmes n'ont pas cette grâce coquette et vive des Hongroises qui laissent lire leur joie simplement dans l'éclat de leurs yeux, qui vont à la danse avec un plaisir naïf, en déchiffonnant leurs robes rouges, comme des coquelicots qui sortent de leur enveloppe. Chez les Tziganes, les sentiments sont moins expressifs et la pâleur du visage, que rien n'altère, cache uniformément toutes les émotions.

Pourtant la « csardas » les séduisait, car elles ne pouvaient se décider à y mettre fin. Depuis longtemps, les hommes graves, les vieilles ridées voulaient reprendre leur route. Mais à tous les projets de retour, les danseuses répondaient par un sourire, qui faisait briller leurs dents blanches, et continuaient de tourner.

Pacarius, assis au pied d'un vieux hêtre, regardait toutes ces agitations avec une tranquillité triste. Il s'abandonnait à ses pensées intimes, bercé par le bourdonnement qui régnait dans la forêt. Il ne se souciait pas des regards qui se fixaient sur lui, lorsque passaient les danseurs. Une des filles de Tellaro, qui l'aimait depuis longtemps, faisait pourtant de grands efforts pour attirer l'attention du jeune volvo ; tantôt cachée

dans l'épaisseur du bois, tantôt allant et revenant devant lui, elle ne le quittait pas des yeux.

Mais il ne la remarquait point. Il ne savait même pas que c'était elle qui lui avait présenté la cruche de vin, et qu'elle s'était parée, pour lui plaire, de tout ce que son imagination avait pu lui suggérer. Pacarius n'avait pas deviné cet amour. Mouvement étrange des affections terrestres qui les fait si souvent courir affolées les unes après les autres, comme des cavaliers emportés qui se suivent et ne se rattraperont jamais.

Peu à peu cependant, la foule diminua, les groupes se rétrécirent, les routes de la forêt emmenèrent en tous sens les bandes que cette élection avait un instant réunies. Tellaro alla trouver Pacarius et causer avec lui, pour le mettre au courant de ses nouvelles fonctions. Sa fille s'approcha doucement et vint s'asseoir aux pieds de son père. Mais Tellaro se leva et prit congé de Pacarius, avant qu'un seul regard fût tombé sur la muette douleur de la jeune fille.

Il était six heures du soir ; les ombres s'allongeaient, des bruits lointains arrivaient aux oreilles, venant de cette forêt animée. Pacarius se laissa entraîner tout à fait par ses rêveries, que flattait l'approche du soir et les émotions de la journée. Quand il eut vu les derniers de ses compagnons disparaître sous la feuillée et qu'il eut donné ordre à sa bande d'aller l'attendre près de

On savait que des négociations étaient entamées par le gouvernement français avec l'Allemagne pour obtenir la mise en liberté des condamnés de Leipzig, ou tout au moins un adoucissement de la peine exorbitante prononcée contre eux. En cet état de choses, la prudence, la sagesse, le bon sens, le véritable patriotisme était d'attendre.

Or, un groupe d'hommes qui prétend monopoliser le patriotisme a décidé qu'il ne fallait pas attendre et qu'il était urgent de se jeter au travers des négociations diplomatiques.

Résultat tout net : les négociations sont interrompues, la France reçoit un nouveau soufflet ; les condamnés de Leipzig subiront rigoureusement leur peine.

Mais la Ligue des Patriotes aura fait du tapage et aura obtenu une réclame bruyante. Est-ce le but que cette ligue poursuivait ? C'est un crève-cœur pour nous de le croire, mais c'est pourtant ce qui ressort le plus clairement de cette déplorable aventure. Et, pour expliquer toute notre pensée, nous dirons : Le véritable patriotisme est au ministère de la guerre, il consiste dans l'organisation silencieuse d'une armée solide et bien disciplinée. En dehors de là, il n'y a rien de sérieux.

Toutes les manifestations tapageuses sont inutiles ou dangereuses. Ce n'est pas avec des manifestations qu'on mène un peuple à la victoire. Tout au plus pourrait-on l'entraîner à la boucherie.

Nous regrettons très franchement que le gouvernement n'ait pas cru devoir interdire cette regrettable démonstration, comme la loi lui en donnait le droit. Cette patience de sa part prouve malheureusement une trop réelle faiblesse ; et nos inquiétudes en sont considérablement augmentées en face des éventualités menaçantes qui sont suspendues sur nos têtes.

## Incendie d'un théâtre à Rouen

L'avant-dernière nuit, le théâtre Lafayette, à Rouen, a été totalement détruit par un incendie, après la représentation.

On avait joué *Joséphine vendue par ses sœurs*. Le spectacle avait fini à minuit et demi. L'affluence avait été énorme. Le public parti, on ferma les portes et on passa les inspections d'usage.

Les habitants dormaient. Ils ont été réveillés à grand-peine par un agent de police et un passant qui avaient aperçu une immense colonne de fumée.

Il était environ deux heures et demie du matin. Les secours furent organisés assez promptement. Mais la violence du feu était telle que le sinistre ne put être conjuré, même en partie. A trois heures et demie, la coupole et le lustre tombaient. A quatre heures le cintre s'effondrait.

Selon les uns, le feu aurait pris naissance dans le magasin des costumes ; selon les autres, il aurait pris dans la salle même, sous l'escalier des secondes.

Hier matin, il ne restait plus qu'un amas de ruines fumantes. Les pompiers noyaient encore les décombres.

Zirez, il traversa la petite prairie, gravit le tertre qui avoisinait la maison de Bemmo, heureux d'avoir trouvé enfin la solitude, appuya son front sur sa main et se mit à songer.

A peine fut-il assis et livré à lui-même, que l'image d'Irène vint de nouveau hanter son esprit. Nous portons en nous un si profond désir d'une élévation vers un monde supérieur que nous nous plaignons à choisir l'objet de nos affections plus grand que nous-mêmes. Plus une nature est noble, plus elle cherche dans l'être qu'elle aime une créature qui lui semble au-dessus d'elle, comme si cet amour devait apaiser d'un seul coup notre soif de la perfection et notre humiliation de sentir en nous tant de côtés bas et vulgaires. Notre cœur est fait pour Dieu seul, et ce seul amour le peut contenter. Mais souvent il ne peut pas voler si haut ; des brouillards sont là qui le trompent et l'obscurcissent. Comme les petites alouettes avides du soleil, mais dont les ailes ne sont pas assez puissantes pour aller jusqu'à lui, il se laisse prendre en route aux nuages qui en portent le reflet et leur chant se chantonne idéal.

Pacarius, le Tzigane, était une de ces âmes qui sont aux prises avec des aspirations élevées. Mais sa naissance, son manque de culture et son obscure position sociale le tenaient éloigné de la suprême beauté, et c'est vers Irène qu'il s'était

Le théâtre Lafayette était situé au milieu d'un pâté de maisons. Deux de ces maisons ont été seules atteintes ; mais l'eau des pompes a causé des dégâts assez importants dans les autres.

On signala deux accidents de personnes, mais sans gravité.

Le concierge Etienne et sa femme ont été obligés de se sauver par des échelles.

Le théâtre incendié avait été ouvert le 27 juillet 1834.

Le directeur actuel, M. Cantin, ancien artiste du théâtre des Arts, avait pris l'exploitation depuis dix jours et avait la location pour deux mois.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 juin.

La séance est très indécise : 3 0/0, 80.95 ; 4 1/2 0/0, 108.70.

Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier conservent un bon courant d'affaires. L'action s'échange à 1,377.

Aujourd'hui s'ouvre l'émission de la société des mines d'or la Indiana qui restera ouverte les 29 et 30 courant. C'est pour les capitaux disponibles une excellente occasion de s'employer, les rapports des ingénieurs présentant cette affaire comme exceptionnellement avantageuse. Les terrains miniers de la Indiana voisins de ceux du Callao sont situés, en effet, dans le district aurifère réputé le plus riche du globe et c'est le président du Callao, M. Liccioni, qui est à la tête de la nouvelle entreprise. L'émission est à la portée de toutes les bourses, puisqu'il suffit de verser un livre sterling (25 fr. 25) en souscrivant. Les autres versements sont ainsi échelonnés :

A la répartition, 25 fr. 25 ; deux mois après la répartition, 37 fr. 85 ; quatre mois après la répartition, 37 fr. 90 ; en tout, 126 fr. 25.

Aujourd'hui également émission de l'Emprunt Hellénique qui comprend 192,849 obligations de 500 fr. rapportant 20 fr. par an. Ces obligations émises à 395 sont remboursables au pair en 75 ans, le placement ressort à 5.09 0/0.

La Société Générale est ferme à 455.

La Banque d'Escompte se traite à 475.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

Le Panama cote 392 avec tendance à la hausse. Nos chemins de fer sont bien tenus.

## Nouvelles militaires.

Le général Boulanger, ancien ministre de la guerre, est nommé commandant du 43<sup>e</sup> corps d'armée, à Clermont-Ferrand, et le général Bréart est changé du 43<sup>e</sup> au 47<sup>e</sup> corps, à Toulouse.

La Commission du budget a entendu hier le général Ferron, ministre de la guerre, au sujet du projet de loi déposé par le général Boulanger, tendant à opérer un essai de mobilisation.

Le général Ferron s'est déclaré partisan, non seulement de la mobilisation d'un corps d'armée, mais aussi de l'embarquement et de la concentration de ce corps d'armée sur un point déterminé.

Le crédit nécessaire à cette expérience s'éleverait à huit millions.

Le général Billot, successeur du général Farre, ayant rétabli les tambours, en faveur

tourné pour lui adresser son culte, comme vers l'objet le plus parfait qu'il eût jamais rencontré.

Ce qui l'avait séduit en elle n'était pas seulement le charme extérieur ; il en eût trouvé tout autant et peut-être davantage chez les jeunes filles de sa race. C'était bien plutôt le développement de l'intelligence, de la force morale, d'une vertu sereine et vraie, d'une vie pure et animée de grands sentiments, qui rayonnaient chez elle et dont il sentait toute la supériorité.

Il est peu d'hommes qui n'aient éprouvé pour quelqu'un ce sentiment délicat. Le plus souvent il se joint à l'amour. Mais parfois si l'amour est trop vulgaire, il se tourne vers un autre objet. Il y a des gens qui aiment ainsi leur mère, d'autres leur sœur, d'autres leur ami. Ils les placent au-dessus des autres hommes entre ciel et terre.

C'est cette puissance qu'Irène exerçait sur Pacarius.

Et comme le jeune Tzigane ne pouvait longtemps penser sans traduire ses émotions dans la langue dont il avait le mystérieux secret, il prit son violon et, se relevant sur le tertre, il se mit à jouer.

Longtemps il s'abandonna à cette profonde passion de la musique qui le captivait tout entier. Il ne s'apercevait ni de l'heure ni de la lumière qui s'enfuyaient. Son archet frémissait ; le son de ses notes doublait de puissance dans la solitude.

desquels un mouvement d'opinion plus ou moins irréflecti avait paru se produire, quelques novellistes tablent sur ce précédent pour prêter au nouveau ministre de la guerre l'intention de supprimer la barbe, contre laquelle personne, que nous sachions, n'a sérieusement protesté.

Le général Ferron a, certes, bien d'autres préoccupations que celle de défaire ce qu'a fait son prédécesseur.

Officiers et sous-officiers se rasant ou non à leur guise ; ce ne sont pas eux qui peuvent réclamer contre cette petite liberté. Quant aux soldats, nous voudrions seulement que les capitaines eussent plein pouvoir pour faire tomber les poils follets si malpropres sur le visage d'un homme de recrue, et cela sans avoir besoin de recourir à l'intervention des médecins. Le rôle de ces derniers en cette affaire est quelque peu bizarre, et ils sont les premiers à s'en plaindre.

Le général commandant le 45<sup>e</sup> corps d'armée vient d'infliger quinze jours d'emprisonnement à six soldats territoriaux de Bessèges, appartenant au 117<sup>e</sup> régiment, pour avoir signé un article injurieux pour leurs chefs, article qui a paru dans le journal le *Gard socialiste*.

Ces territoriaux se plaignaient de ce que le sergent-major de leur compagnie ne s'était pas trouvé à la gare au moment du train pour leur remettre leurs billets de départ, ainsi que cela avait été convenu à la caserne.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

#### Fêtes musicales à Saumur

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans informe le public qu'à l'occasion de la Fête musicale qui aura lieu à Saumur les 3 et 4 juillet, un train spécial partira de Saumur le 3 juillet et s'arrêtera à toutes les stations comprises entre Saumur et Tours.

Départ de Saumur à 11 heures 30 du soir. — Arrivée à Tours à 4 heures 40 du matin (nuit du 3 au 4 juillet).

Le train 1409, partant de Saumur à 10 heures 40 du soir, s'arrêtera exceptionnellement à toutes les stations entre Saumur et Angers, les 3 et 4 juillet.

#### LE FESTIVAL

Dimanche soir, pour le Festival donné dans la carrière du Carrousel, l'ouverture des bureaux aura lieu à 7 heures 1/2 et la fête commencera à 8 heures 1/2.

Le programme comprend :

1. *La Robertsau*, marche de M. Sellenick, par toutes les sociétés d'harmonie, sous la direction de l'auteur.

2 et 3. Deux morceaux exécutés par les musiques de la ville.

Il passait d'une pensée à l'autre, il jouait, il s'oubliait dans un rêve sans fin, lorsque, tout à coup, il s'interrompit brusquement. Sa phrase resta inachevée, suspendue. Une voix venait de l'appeler, une voix qu'il avait cru reconnaître, un cri de détresse était monté vers lui. Quelqu'un avait prononcé son nom :

— Pacarius !... Pacarius !...

(A suivre.)

Entre boulevardiers :  
— Et que fais-tu, cher ami, à tes moments perdus ?  
— Je travaille.

Scène prise rue de la Gâtée, à Paris, quartier de Plaisance.

Deux bons pochards, bras dessus, bras dessous, décrivent des festons sur la chaussée.

— Mon vieux Floupin, bégaye l'un d'eux, t'es-tu un ami ou l'es-tu pas un ami ?

— J'en suis t'un, ma vieille branche, et pour la vie !...

— Eh bien !... surveille ton épouse, elle nous trompe tous les deux !...

Maman à la petite Juliette, qui bat sa poupée :

— Arrête-toi maintenant ; tu l'a assez battue.

— Non, je continue ; je ne veux pas m'entendre dire, comme le dit papa, que je suis trop faible pour mes enfants.

4 et 5. Deux morceaux exécutés par les sociétés orphéoniques.

6. *Gargantua*, pas redoublé d'Antony Bernier, chef de la musique municipale de Nantes, exécuté par toutes les sociétés réunies sous la direction de l'auteur.

Nuit féerique. — Illuminations des rues d'Orléans, d'Alsace et de la carrière par des feux multicolores. Un magnifique kiosque, élevé au centre, où les musiques se feront entendre, sera brillamment décoré et illuminé. Pièces d'artifice, éruption volcanique, embrasement général par l'artificier de la ville.

Prix d'entrée unique : 1 franc.

Nous lisons dans le *Gil Blas* :

« Les courses de Saumur, qui ont eu lieu dimanche, ont été déplorables.

« A la première course, M. de Montdon, officier de chasseurs, s'est cassé la clavicle, et, à la sixième course, M. Rosset, élève-officier, a fait une chute tellement malheureuse qu'il a succombé quelques heures après.

« Je ne sais à qui incombe la responsabilité de ces accidents, mais ce que je sais, c'est que l'organisation des courses était très défectueuse. Les règlements n'ont pas été suivis, et ces accidents ont été surtout causés par le mauvais état de l'hippodrome. »

Presque autant d'inexactitudes que de mots, que nous ne voulons pas nous donner la peine de relever. Pour la vérité vraie, s'en rapporter aux comptes rendus de la presse locale. Quant au mauvais état de l'hippodrome, voilà dix ans qu'il est dans ce même mauvais état, et c'est la première fois qu'on s'en plaint. Pourquoi ?...

Plusieurs journaux de Paris et de la province ont reproduit ces mêmes erreurs.

Au moment où paraissent ces lignes, M. le « succombé » Rosset, qui a fait une chute dans le *Rallye*, est aussi bien que possible. D'ici une huitaine de jours il pourra sortir de l'hospice.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 27 juin. — Scrutin sur la déclaration d'urgence de la proposition de loi de M. Labordère demandant la modification du mode d'élection du Sénat.

Tous nos députés ont voté contre, excepté M. Berger, qui s'est abstenu.

#### VOLONTARIAT

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire relative à l'appel des engagés conditionnels en 1887.

Les candidats devront déposer leur demande du 1<sup>er</sup> juillet au 13 août, terme de rigueur.

Les commissions chargées d'examiner les candidats sous le rapport de l'équitation fonctionneront également du 1<sup>er</sup> juillet au 13 août inclus.

La composition écrite, qui constitue la première épreuve éliminatoire, aura lieu, dans toute la France, le 17 août, à neuf heures précises du matin.

Les examens oraux commenceront le 15 septembre et devront être terminés de manière que le classement arrive au ministère le 10 octobre au plus tard.

Le montant de la somme à verser reste fixé à 4,500 fr.

Des exemptions de versement continueront à être accordées dans les conditions habituelles.

#### CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans va mettre en application, à partir du 27 juin, ses nouveaux tarifs généraux et spéciaux de petite vitesse.

Ces nouveaux tarifs réalisent d'importantes améliorations sur les prix de transport d'un très grand nombre de marchandises usuelles.

En particulier, pour les engrais et amendements, la Compagnie a profondément modifié ses premières propositions de 1884 et ajouté des réductions nouvelles considérables à celles que comportait déjà le livret primitif.

D'après ces dernières dispositions, les engrais et amendements sont partagés, d'après leur valeur, en trois catégories auxquelles correspondent trois barèmes donnant à toutes distances des prix plus réduits que les prix actuels.

Ces réductions sont très importantes pour les petits parcours, particulièrement pour les engrais de la troisième catégorie. Ce sont les engrais les plus communs : fumiers, boues de ville, terraux, marnes, etc., qui ne peuvent, à cause de leur minime valeur, supporter les frais de transport éle-

vés pour ces produits; les diminutions réalisées sur les prix actuels atteignent jusqu'à 36 0/0.

Les engrais des deux premières catégories: chlorures et nitrates alcalins, guanos, phosphates de chaux, etc., jouissent, pour les petits parcours, de réductions analogues; leurs transports à grandes distances bénéficient également de diminutions très notables sur les prix actuels.

Pour les engrais de première catégorie (chlorures et nitrates alcalins, guanos, etc.), ces réductions atteignent:

1 fr. 50 sur 10 fr. à la distance de 200 kilomètres, soit 15 0/0.

2 fr. 10 sur 12 fr. à la distance de 240 kilomètres, soit 17 0/0.

Enfin, une mention spéciale doit être donnée aux réductions que comportent les nouveaux tarifs pour les chaux destinées à l'agriculture; on sait que ce produit est l'amendement indispensable des terres granitiques du plateau central de la Bretagne.

Un barème particulier est édicté pour ces chaux; le tableau met en évidence les diminutions considérables que donne ce nouveau barème par rapport aux prix actuels:

A 80 kilomètres, le prix actuel de 4 fr. 80 est réduit à 3 fr. 40, soit 29 0/0 de réduction.

A 100 kilomètres, le prix actuel de 6 fr. est réduit à 3 fr. 40, soit 43 0/0 de réduction.

A 120 kilomètres, le prix actuel de 6 fr. est réduit à 3 fr. 80, soit 37 0/0 de réduction.

A 140 kilomètres, le prix actuel de 7 fr. est réduit à 4 fr. 20, soit 40 0/0 de réduction.

A 160 kilomètres, le prix actuel de 8 fr. est réduit à 4 fr. 60, soit 42.5 0/0 de réduction.

#### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Les assises de Maine-et-Loire, pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1887, s'ouvriront à Angers le lundi 1<sup>er</sup> août, sous la présidence de M. Gallot, ayant pour assesseurs MM. Jeanvrot et Barberon.

Voici, pour cette session, les noms des jurés appartenant à notre arrondissement et aux cantons voisins:

#### MM.

Auguste-Pierre Ardouin, propriétaire à Beaufort.

Antoine Cristal, maire de Turquant.

Eugène Dufresne, propriétaire à Saint-Lambert-des-Levés.

René Charron, propriétaire à Beaufort.

Jean Époudry, propriétaire à Brézé.

François Raimbault, propriétaire à Blou.

André Gautier, propriétaire à Nueil.

Eugène-Félix Albert, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place.

Jean Vaillant, propriétaire à Concourson.

Le service d'été sera mis en vigueur, sur le réseau des chemins de fer de l'Etat, vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

Du 29 juillet au 4 septembre (inclusivement), un train express sera mis en marche chaque jour entre Thouars et les Sables-d'Olonne. Ce train, qui sera en correspondance immédiate à Thouars avec l'express n<sup>o</sup> 84 partant de Paris (Montparnasse) à 7 heures 55 du soir, arrivera aux Sables-d'Olonne à 6 heures 4 du matin.

#### LES BLÉS ÉTRANGERS

Le ministre du commerce est avisé d'une exportation considérable de blés étrangers à destination de la France.

On signale même ce fait, que onze chargements complets, contenant environ 200 mille hectolitres envoyés d'Amérique, qui avaient abordés à Londres, ont immédiatement pris la route du Havre sur la nouvelle que les prix y étaient plus avantageux.

Cet état de choses a d'autant plus lieu de surprendre la direction du commerce intérieur que la récolte française n'est nullement menacée. On craint pour les importateurs les conséquences d'un tel excès de précautions.

#### LE CAPITAINE DE MIRAMON

Les obsèques de M. de Miramon, capitaine au 11<sup>e</sup> chasseurs, dont nous avons annoncé la mort, ont eu lieu avant-hier, à Saint-Germain-en-Laye, au milieu d'une affluence considérable.

Le corbillard disparaissait littéralement sous les fleurs.

La musique du 11<sup>e</sup> chasseurs marchait en tête du cortège, exécutant des marches funèbres.

Les cordons du poêle étaient tenus par les capitaines Trameson, Ferri-Pisani, Leconte et Thévenet, officiers d'ordonnance du général Billot.

Le deuil était conduit par MM. d'Esclaiques de Miramon, colonel du 11<sup>e</sup> chasseurs, de Miramon, frère du défunt, le marquis de Miramon, son père, le vicomte de Turenne et le colonel Aragonès d'Orsay.

Le colonel du 11<sup>e</sup> chasseurs à cheval, M.

d'Esclaiques d'Hust, a fait lire, au rapport, l'ordre suivant:

« Un deuil profond atteint le 11<sup>e</sup> chasseurs.

» M. le capitaine de Miramon a succombé aux suites d'une chute de cheval. Le régiment tout entier ressentira la perte cruelle qu'il vient de faire en la personne de cet officier, si brillant, si plein de vie, d'entrain et aimé de tous. Sa mort, prématurée, laissera des regrets ineffaçables à ceux qui l'ont connu et apprécié.

» Saint-Germain, 24 juin 1887.

» Le colonel,

» D'ESCLAIBES D'HUST. »

Les invitations aux obsèques ont été faites par MM. Bérenger de Miramon, le marquis de Miramon, le duc de Fitz-James, M. Jacques de Fitz-James, lieutenant au 1<sup>er</sup> tirailleurs tonkinois; le comte de Fitz-James, le vicomte de Turenne, M. François de Miramon, maréchal des logis au 11<sup>e</sup> chasseurs; M. Gaspard de Miramon, MM. Clarmont et Louis Pichon, fils, frère, beau-père, beaux-frères et neveux du défunt.

Le corps a été transporté dans la Haute-Loire, à Paulhac, où se trouve le château de la famille.

#### Une laïcisation en Maine-et-Loire

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest:

« M. le préfet de Maine-et-Loire tient à nous prouver que rien n'est changé à l'application draconienne de l'abominable loi scolaire. Pour la première fois en Maine-et-Loire, M. le préfet vient de laïciser une école de filles, malgré le maire, le conseil municipal et toute la population. C'est l'école communale des Sœurs du Louroux-Béconnais qui a subi cette transformation odieuse, il y a deux ou trois jours.

» Au mois d'avril dernier, la religieuse, institutrice-titulaire, qui dirigeait l'école, vint à mourir. M. le préfet aussitôt avisa M. le maire de l'obligation que lui imposait la loi de 1836 de nommer une institutrice laïque à l'école du Louroux, vacante par décès. Cependant, il demandait l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal à l'unanimité émit le vœu de voir une religieuse remplacer la religieuse défunte. Entre autres considérants, le conseil municipal faisait remarquer que l'école n'était pas entièrement vacante, il restait deux institutrices adjointes religieuses, auxquelles on ne pouvait sans inconvénient imposer une supérieure laïque. De leur côté, les institutrices adjointes, après décision des supérieures de leur congrégation, déclaraient qu'en effet elles devraient quitter l'école si une directrice laïque était nommée. On ne concevait pas qu'il en pût être autrement, et il ne viendrait jamais à l'esprit d'un administrateur équitable et vraiment sage de vouloir associer de force, sous prétexte d'exécuter la loi, des institutrices religieuses et des laïques. C'est ce qu'a fait M. Bardon.

» Dédaignant l'avis unanime du conseil municipal et ne voulant tenir aucun compte des considérations de convenance et de bon sens, M. le préfet Bardon a nommé directrice de l'école du Louroux M<sup>lle</sup> Moire, institutrice à Rablay.

» La directrice laïque de l'école du Louroux est donc venue, mardi ou mercredi dernier, pour prendre possession de son poste et recevoir de M. le maire l'investiture officielle. La journée restera inoubliable pour les habitants du Louroux.

» L'institutrice laïque s'est présentée naturellement chez le maire, l'honorable et très énergique M. Huault-Dupuy. La jeune personne est modeste et de tout point très honorable. Elle a été accueillie, comme il convenait, avec une parfaite courtoisie par M. le maire, qui lui a, sans hésitation, remis ampliation de sa nomination, ajoutant cependant qu'il aurait le regret de ne pouvoir procéder à son installation officielle, à laquelle il se refusait absolument, ne voulant pas se mettre en opposition avec une délibération régulièrement prise de son conseil municipal.

» La jeune institutrice, fort en peine et ne sachant où loger, puisque M. le maire ne l'avait pas introduite dans le bâtiment de l'école, envoya une dépêche à l'Académie pour faire part de son embarras. Immédiatement une dépêche officielle vint de la préfecture à l'adresse de M. le maire avec injonction d'installer l'institutrice. « Installez! » — Le maire répondit du même style: « Je n'installerai pas! » Et la

correspondance continua de cette sorte.

» Pendant ce temps, les deux sœurs adjointes, évincées par l'arrêté préfectoral, faisaient leurs préparatifs de départ, et la population entière, pères et mères, propriétaires, marchands, ouvriers, cultivateurs, s'était assemblée pour protester contre la violence que l'on faisait au sentiment général. Inutile de dire que les conseillers municipaux et M. le maire étaient au premier rang de la pacifique manifestation, hommage de sympathie et de confiance rendu spontanément aux religieuses, qui depuis si longtemps étaient appréciées des familles pour leur dévouement à élever les enfants comme à soulager les malades.

» Quand les deux religieuses sortirent de la maison d'école, des vivats les accueillirent avec mille protestations de gratitude et de regrets. L'honorable M. Huault-Dupuy, se faisant l'interprète de ses concitoyens, remercia les sœurs et, après leur avoir exprimé les sentiments de la plus vive reconnaissance, il fit comprendre qu'il espérait en des temps meilleurs, où la volonté si nettement formulée des familles et la liberté de conscience seraient respectées des pouvoirs publics. En attendant, il croyait devoir protester, au nom du Conseil municipal, dont l'avis unanime n'avait pu obtenir le maintien des religieuses à la tête de l'école.

» D'autres personnes prirent encore la parole pour appuyer cette généreuse protestation, et la foule faisant écho acclama les sœurs à leur départ.

» Cependant, l'heure s'avancait et l'institutrice n'avait pas encore la clé de son logis scolaire. Les dépêches de la préfecture et même du parquet se succédaient impératives et brèves, lorsque M. le maire, mû par un sentiment d'humanité et de convenance que l'on comprendra, laissa la titulaire laïque s'installer dans l'école, non sans l'avoir avertie qu'elle n'aurait rien de plus que ce qui est strictement exigé par la loi.

» Pour achever ce premier récit d'un événement qui a si vivement ému le Louroux, nous pouvons ajouter que déjà un certain nombre de personnes se sont réunies pour ouvrir une souscription destinée à la fondation d'une école libre. Les fonds sont assurés ou versés en partie; un emplacement a été acquis; un plan a été dressé et les ouvriers ont commencé les travaux. La population du Louroux ne se laissera pas laïciser.

» M. le préfet en sera pour son inutile violence. Il n'aura réussi qu'à faire preuve d'un zèle intempérant et maladroit, à l'heure où le gouvernement voudrait faire croire qu'il apporte une certaine velléité d'adoucissement dans l'exécution des lois de combat. Nous espérons que ce récit de la laïcisation brutale de l'école du Louroux ira jusqu'à M. Spuller, et qu'il se trouvera quelqu'un pour demander si M. le préfet Bardon n'a fait qu'exécuter ou a outrepassé les ordres du ministre. »

M. Leduc, commissaire-priseur à Angers, vient de céder sa charge à M. Courtois, ex-notaire aux Rosiers.

#### COURSES DE LUÇON

Ces courses (les plus anciennes de la Vendée) auront lieu les 47 et 48 juillet. Les engagements devront être adressés à la mairie de Luçon jusqu'au samedi 46 juillet, à 4 heures du soir.

#### CONCOURS DE PÊCHE A LA LIGNE

Un grand concours de pêche à la ligne aura lieu dimanche prochain, à Chion, au lieu dit Saint-Louans, sous la présidence d'un des membres de la Société des pêcheurs à la ligne d'Erigné.

Il y aura six prix, consistant en bouteilles Menthe-Pastille Chottin et Apéritif Chottin, une bouteille fine Champagne offerte par M. Chéreau, d'Angers, et une surprise.

Parmi les adhésions se trouvent celles de plusieurs Angevins, Nantais, Parisiens, Norvégiens et Anglais.

Intermèdes: Fanfare des Mirlitons; courses vélocipédiques.

#### ELECTIONS DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Sont élus conseillers généraux: Canton de Nort, M. Gaschinard, monarchiste, par 1,640 voix, sans concurrent.

Canton de Savenay, M. Le Cour Grand-maison, monarchiste, par 1,789 voix contre 1,684 données à M. du Guiny, également conservateur.

La lutte a été vive entre ces deux concurrents; mais, si vive qu'elle ait été, elle est toujours restée courtoise.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

##### Avis aux Déposants

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1857, seront au 1<sup>er</sup> janvier prochain convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions achetées en application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations.

Les ayants-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions en rentes.

Livret 6.183. — BOURDON, Nicolas-Florentin, employé de commerce chez M. Ackerman, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, premier dépôt, 28 octobre 1849; 13 décembre 1857. Remboursement..... 54 25

Livret 7.099. — BOURDON, Albert-Louis-Auguste, mineur, 4 janvier 1852, 6 ans, Saint-Hilaire-Saint-Florent, 13 décembre 1857. Remboursement..... 18 75

Livret 8.812. — NORMAND, René, domestique, 2 juillet 1854, 19 ans, Saumur, chez M. Leroux, 15 février 1857. Remboursement..... » 21

Livret 9.309. — SIGOGNE, Pierre, domestique, 1<sup>er</sup> juillet 1855, 21 ans, Saumur, à la Retraite, 28 juin 1857. Remboursement..... 15 40

Livret 9.311. — BAUDIN, Jacques, domestique, 1<sup>er</sup> juillet 1855, 28 ans, Denezé, 22 novembre 1857. Remboursement..... 68 60

Livret 9.619. — APPOLLON, Honoré, domestique, 24 février 1856, 24 ans, Saint-Martin-de-la-Place, 19 juillet 1857. Remboursement..... 7 64

Livret 9.729. — BIGEON, Anatole-François, fusilier, 3<sup>e</sup> compagnie de vétérans, 8 juin 1856, 45 ans, Foutevrault, 24 mai 1857. Remboursement..... 6 »

Livret 9.817. — BILLÉ, Louise, domestique, 3 août 1856, 22 ans, Bagnoux, 18 janvier 1857. Remboursement..... 2 86

Livret 9.937. — BRUNEAU, Victor, apprenti imprimeur, 4 janvier 1857, 15 ans, Saumur, 4 janvier 1857. Versement..... 4 93

Livret 10.205. — BOUILLE, Jean, domestique, 6 septembre 1857, 15 ans, Saumur, 6 septembre 1857. Versement..... 42 61

Livret 10.238. — DEBÉE, Jean, mineur, 28 janvier 1844, 8 ans, Nantes, rue Piron, 3, 11 octobre 1857. Transfert..... 206 40

Total..... 427 65

#### CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

#### EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

#### PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

#### PALAIS-ROYAL

Maroquinerie fine et ordinaire.

#### PALAIS-ROYAL

Bois sculptés, articles suisses.

#### PALAIS-ROYAL

Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.

#### PALAIS-ROYAL

Peignes riches et ordinaires.

#### PALAIS-ROYAL

Articles de fumeurs, cuir et métal.

#### PALAIS-ROYAL

Lunettes et pincenez, étuis.

#### PALAIS-ROYAL

Eventails et écrans.

#### PALAIS-ROYAL

Timbres caoutchouc.

#### MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SERISIER, LUDOVIC.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, en date du 27 juin 1887, le sieur Serisier, Ludovic, ancien mercier à Saumur, a été déclaré inexécutable.

Pour extrait :  
(458) Le Greffier, GADTIER.

Etude de M<sup>e</sup> DROUAX, avocat agréé à Tours, 7, rue de l'Archevêché.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,  
En l'étude de M<sup>e</sup> FAUCHEUX, notaire à Tours,

Le samedi 2 juillet 1887, à une heure du soir,

**LE FONDS DE RESTAURATEUR**

Connu sous le nom de

**Rocher de Cancale**

Sis à Tours, 16, place du Grand-Marché,

Ensemble, matériel, marchandises, installation, droit au bail, pas de porte, etc.

Mise à prix : 4,000 fr.

Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser, pour les renseignements : 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> DROUAX ; 2<sup>o</sup> et à M<sup>e</sup> FAUCHEUX, notaire à Tours, 60, rue Nationale. (459)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication amiable,

En totalité ou par lots,

Le dimanche 17 juillet 1887, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située à Saumur, rue Gambella,

Comprenant une vieille maison récemment restaurée, cour, vaste magasin, remises, hangars et jardins.

Cette propriété, d'une superficie totale de 1,100 mètres environ, a sur la rue une façade de 16 mètres.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A Vendre ou à Louer**

PRÉSENTMENT

**TRÈS BELLE HABITATION**

Ville de Doué, joignant les bassins des Fontaines,

Situation splendide,

Construite au milieu d'un vaste terrain très bien planté; nombreux appartements très confortables; grande serre avec pavillons;

Servitudes complètes, bâtiments du jardinier ou concierge, écurie, remises, etc., etc.

Eau courante.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M. SENEUTE, expert à Doué.

**A VENDRE**

Avec garantie,

CHEVAL alezan brûlé, genre cab, attelé et monté, taille 1<sup>m</sup> 59, 10 ans.

S'adresser à M. RAIMBAULT, marchand, rue de la Fidélité, 40.

Etude de M<sup>e</sup> BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n<sup>o</sup> 26.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Avec grand Jardin et Pièce d'eau,

Situés à Saumur, route de Saint-Lambert, occupée par M. Raguideau;

Le tout contenant 1,000 mètres carrés environ.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BRUNET, notaire. (414)

**Très belle Occasion**

**Landau à Vendre**

S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE PAUL GODET

**A VENDRE**

**ROGNURES**

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1888,

**MAISON**

Située place du Roi-René, occupée par le sieur Martin, charron-forgeron,

Grand atelier, Cour, etc.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A LOUER**

**Beaux Appartements**

Chambres et Salons,

A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

**CAVE A LOUER**

**Petite chambre garnie à louer**

S'adresser au bureau du journal.

**MARCHAND TAILLEUR**

Maison de 1<sup>er</sup> ordre,

**A Céder à Angers**

S'adresser à M. GUIHAL, 26, rue du Cornet, à Angers. (449)

**A CÉDER DE SUITE**

Pour cause de santé,

**Un Magasin de Lingerie**

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER UN MAGASIN**

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

A partir du mois de Juillet, l'étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE sera transférée du n<sup>o</sup> 12 au n<sup>o</sup> 10, rue Cendrière.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

**VINS EN GROS**

**DESGUIRAUD ET BOURASSEAU**

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.  
VIN BLANC supérieur... 65 fr.  
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

**COMPAGNIE LIEBIG**  
VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE

BOUILLON CONCENTRÉ garanti PUR  
5 Médailles d'Or et 5 Grands Diplômes d'Honneur.  
SE VEND CHEZ ÉPICIERIS ET PHARMACIENS

L'Extrait de Viande Liebig sert à préparer à tout instant des potages, sauces, légumes et tous mets de viande. Son emploi est d'une réelle économie. — Avec une livre de cet extrait, on prépare 100 portions de bouillon ayant toutes les qualités du bouillon de viande fraîche.  
Cet Extrait se conserve indéfiniment.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis  
32<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an.... 6 fr.  
— pour six mois.. 3 fr. 50  
— pour trois mois. 2 fr. 50  
Étranger (Union postale) . . . . . 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin  
**29, rue d'Orléans**

**AUX ÉLÉGANTS**

CHEMISERIE MODÈLE

P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

**Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils**

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat  
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

**DÉMÉNAGEMENTS**

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

**VOITURES CAPITONNÉES**

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

**FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES**

Vieux Chêne et Noyer sculpté

**SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER**

**H. HARDY**

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

**SALLE A MANGER**

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins, chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

**SALLE A MANGER**

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS NI CROCHETS

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

**68, QUAI DE LIMOGES**

**SAUMUR**

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CACAO VAN HOUTEN**

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

**Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.**

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUN 1887.**

| Valeurs au comptant          | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant         | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant              | Clôture précé. | Dernier cours. | Valeurs au comptant     | Clôture précé. | Dernier cours. |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| 3 %                          | 81 30          | 80 97          | Est                         | 777 50         | 780 —          | OBLIGATIONS.                     |                |                | Gaz parisien            | 527 50         | 527 —          |
| 3 % amortissable             | 84 55          | 84 25          | Paris-Lyon-Méditerranée     | 1226 25        | 1225 —         | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 534 —          | 535 —          | Est                     | 385 —          | 382 —          |
| 4 1/2 %                      | 103 80         | 103 70         | Midi                        | 1167 50        | 1162 50        | — 1865, 4 %                      | 521 50         | 520 50         | Midi                    | 397 —          | 397 —          |
| 4 1/2 % (nouveau)            | 108 75         | 108 75         | Nord                        | 1542 50        | 1545 —         | — 1869, 3 %                      | 418 50         | 411 50         | Nord                    | 410 —          | 409 75         |
| Obligations du Trésor        | 540 —          | 517 50         | Orléans                     | 1286 25        | 1290 —         | — 1871, 3 %                      | 400 —          | 393 —          | Orléans                 | 398 70         | 400 —          |
| Banque de France             | 4040 —         | 4050 —         | Ouest                       | 857 50         | 857 50         | — 1875, 4 %                      | 514 —          | 515 —          | Ouest                   | 396 75         | 397 25         |
| Société Générale             | 453 75         | 453 75         | Compagnie parisienne du Gaz | 1333 75        | 1338 75        | — 1876, 4 %                      | 515 —          | 514 —          | Paris-Lyon-Méditerranée | 396 75         | 395 50         |
| Comptoir d'escompte          | 1022 50        | 1025 —         | Canal de Suez               | 2026 25        | 2022 50        | Bons de liquid. Ville de Paris   | —              | 523 —          | Paris-Bourbonnais       | —              | 395 —          |
| Crédit Lyonnais              | 565 —          | 565 —          | C. gén. Transatlantique     | 512 50         | 510 —          | Obligations communales 1879      | 479 50         | 480 —          | Canal de Suez           | 582 50         | 582 50         |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1377 50        | 1372 50        | Russe 5 0/0 1870            | 102 45         | 102 30         | Obligat. foncières 1879 3 %      | 478 50         | 478 —          | Panama 6 0/0            | 452 —          | 452 50         |
| Crédit mobilier              | 291 25         | 295 —          |                             |                |                | Obligat. foncières 1 88 3 %      | 385 —          | 384 —          |                         |                |                |
| Canal Intér.-Panama          | 395 —          | 393 75         |                             |                |                |                                  |                |                |                         |                |                |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.